

## **SOPRA BANKING SOFTWARE**

Société anonyme au capital de 37 000 euros

Siège social : PAE Les Glaisins

74940 Annecy-le-Vieux

450 792 999 RCS Annecy

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2012**

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous soumettons à votre vote le projet d'apports partiels d'actifs de la société Sopra Group au bénéfice de notre Société, Sopra Banking Software, ainsi que l'augmentation de capital subséquente.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez également connaissance des rapports du Commissaires aux Apports.

#### **CONSTITUTION D'UN PÔLE ECONOMIQUE REGROUPANT L'ENSEMBLE DES ACTIVITES D'EDITION DE PROGICIELS BANCAIRES DE SOPRA GROUP**

A la suite des acquisitions de Delta-Informatique et de Callataÿ & Wouters, la société Sopra Group a décidé de constituer un pôle économique regroupant l'ensemble de ses activités d'édition de progiciels bancaires en vue de promouvoir les synergies au sein d'une entité unique, notre Société.

Aujourd'hui, plus de 1.000 établissements dans plus de 50 pays utilisent déjà les progiciels concernés et, sur une base pro forma, le chiffre d'affaires 2011 réalisé par cet ensemble s'élève à environ 200 M€. Notre Société, filiale à 100% de la société Sopra Group, compterait alors plus de 1.500 collaborateurs.

L'opération envisagée accroîtra la visibilité du groupe Sopra qui figure à présent parmi les leaders de tout premier rang de l'édition de progiciels bancaires conformément à la stratégie arrêtée.

Par ailleurs, pour mener à bien la création du nouveau pôle susvisé, des opérations préalables de restructuration interne, réalisées sous le contrôle d'un commissaire aux apports, sont nécessaires.

Dans ce cadre, il vous est demandé d'approuver le projet d'apports partiels d'actifs, tel qu'il vous est présenté, concernant l'activité d'édition de progiciels bancaires, par la société Sopra Group au bénéfice de notre Société, dans laquelle sont déjà logés les titres Callataj & Wouters.

D'un point de vue juridique, l'opération d'apports serait définitivement réalisée à la date de la dernière des assemblées générales de la société Sopra Group et de notre Société, appelées à se prononcer sur l'opération d'apports respectivement les 19 et 30 juin 2012.

Sopra Group transmettrait alors à notre Société tous les éléments composant le pôle économique décrit ci-dessus, dans l'état où ces éléments se trouveront à cette date de réalisation, à savoir :

- l'activité de progiciels bancaires, dite « **Evolan** », actuellement développée et exploitée en interne au sein de la société Sopra Group, au travers d'une division autonome, disposant de tous les moyens propres à sa conduite et à son expansion,
- 100 % des titres composant le capital de la société belge Business Architects International, intervenant dans le domaine des solutions bancaires et, plus précisément, dans l'édition et la distribution de progiciels proposant des solutions en matière de crédits ainsi que les services associés, en Europe,
- 100 % des titres composant le capital de la société française Delta Informatique, intervenant dans le domaine des solutions bancaires globales (Core Banking), plus particulièrement destinées aux banques et établissements de crédits de moyenne et petite taille, principalement en Europe et en Afrique.

Afin de rendre l'opération d'apports la plus simple et la plus neutre possible :

- d'un point de vue comptable et fiscal, cette opération aurait un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, date d'ouverture de l'exercice en cours de notre Société, ce qui permettrait de réaliser les apports sur la base des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- l'opération d'apports serait placée sous les régimes fiscaux de faveur prévus aux articles 210 A, 210 B, 257 bis et 816 du Code général des impôts.

Par ailleurs, les engagements fiscaux de la société Sopra Group et de notre Société sont expressément rappelés dans le projet de traité d'apports.

Notre Société étant placée sous le contrôle de la société Sopra Group, les éléments d'actif et de passif seraient transférés, en application des normes comptables, sur la base des valeurs nettes comptables, soit un actif net total s'élevant à 62.887.430 euros.

Les sociétés étant convenues d'appliquer la doctrine administrative (BOI 4 I-1-05) permettant sous certaines conditions de déterminer la rémunération de l'apport sur la base de la valeur

de l'actif net comptable, 6.288.743 actions de notre Société, de 10 euros de valeur nominale chacune, seraient créées et émises en rémunération des apports faits par la société Sopra Group. En conséquence, l'augmentation de capital subséquente serait réalisée sans prime d'apport au bénéfice exclusif de Sopra Group, seul actionnaire de notre Société.

Ces actions nouvellement créées porteraient jouissance à la date de réalisation définitive de l'opération d'apports et seraient entièrement assimilées aux autres actions composant le capital social.

A l'issue de cette opération, le capital social serait porté de 37.000 euros à 62.924.430 euros, divisé en 6.292.443 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées. Les articles des statuts de notre Société relatif aux apports et au capital social seraient alors modifiés en conséquence.

Si vous approuvez le projet du traité d'apports, vous aurez à constater que l'opération d'apports et l'augmentation de capital social sont définitivement réalisées.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par le Commissaire aux apports, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration